

Image not found or type unknown



Nationalité française par filiation, argentine

Par **alex231**, le **01/02/2009** à **21:01**

bonjour, mon amie est argentine et a demandée la nationalité française il y a peu. en effet ces arrières grand-parents étaient des français et on émigrer en argentine. elle a montée son dossier depuis l'argentine), demander les actes de naissances, fait son arbre généalogique. de plus elle parle parfaitement le français et travaille à l'alliance française de cordoba (en argentine) depuis de nombreuses années. sa demande a été refusée car je cite : "vous-même ou celui de vos ascendants susceptible de vous avoir transmis la nationalité française, fixés à l'étranger depuis plus d'un demi-siècle, n'avez pas eu de possession d'état français." nje voulais donc savoir la signification de ce refus, ce qui pourrait manquer au dossier et si contester la decision est envisageable. si vous pouviez m'aider, je vous en serez très reconnaissant merci